REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération :*

Date de la convocation : 14/03/2013
Date d'affichage :

Séance du 22 mars 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-deux mars à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents
Excusés :

Secrétaire de séance :

Objet de la délibération n°23-2013
Création d'un vestiaire arbitre et d'un local de stockage matériel de foot
Demande d'une subvention auprès de la L.F.A.

✓ Monsieur le Maire présente le projet de création d'un vestiaire arbitre et d'un local de stockage de matériel de foot situé au stade municipal. Le montant des travaux s'élève à 37 240,21 H.T.

✓ Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Montant des travaux H.T. : 37 140,21 €

- Autofinancement : 27 140,21 €
- Subvention L.F.A. : 10 000,00 €

✓ Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet, le plan de financement et la demande de subvention.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- **de se prononcer favorablement** au projet de création d'un vestiaire arbitre et d'un local de stockage de matériel de foot
- **d'approuver** le plan de financement présenté
- **de solliciter** auprès de la L.F.A une subvention d'un montant de 10 000 euros
- **donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce projet

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN

- Transmis au représentant de l'Etat le